



FORMATIONS LINGUISTIQUES

OFII

■ POUR VOUS INSCRIRE :

Session : Sessions tous les mois

Lieu de formation :

OBJECTIF EMPLOI OUEST

1 place des hauts Tilliers, 92230 Gennevilliers
9 rue Eugène Grave 78200 Mantes la Jolie
01 77 38 89 05 – administration@oeformations.fr

Contactez Ressources Formation pour vous inscrire

recrutement@ressourcesformation.fr

01 41 77 13 27

Vous êtes en situation de handicap ?

Site accessible aux PSH - Pour toute question, merci de contacter par mail
Christelle Bricou :
Christelle.bricou@acfoeo.fr

■ MODALITÉS :

Rythme : 28 heures par semaine maximum

Nombre d'heures : selon parcours et situation

Effectif : de 12 à 20 personnes maximum par session

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi 09h00 à 12h30 ou de 13h30 à 17h00

■ MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- Apports théoriques
- Études de cas et exercices pratiques
- Mises en situation
- Sorties pédagogiques

■ FORMATEURS :

Professionnels confirmés dans l'enseignement du français langue étrangère.

■ TARIF :

Formation financée par l'OFII

■ DEBOUCHES :

Suite à l'obtention de l'attestation individualisée, vous pourrez démontrer votre niveau de maîtrise en langue française (niveau A1 – A2- B1).

+10 ans d'expérience sur le dispositif



295 stagiaires suivis en 2023

99 % satisfaction **en 2023**

PRÉ-REQUIS :

Cette formation est ouverte à tout adulte non francophone ne maîtrisant pas suffisamment la langue française et ayant signé un Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)

Parcours de formation accessibles sur orientation de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

Pour rappel, la signature du CIR et le suivi des formations prescrites sont obligatoires. La loi prévoit l'articulation du parcours d'intégration et du niveau de français avec la délivrance des titres de séjour.
Niveau A1 pur carte de séjour pluriannuelle
Niveau A2 pour la carte de résident
Niveau B1 pour la demande de naturalisation

OBJECTIFS :

- **Obtenir le niveau A1, A2 ou B1 du cadre européen Commun de référence pour les langues (CECRL)**
- **Acquérir une autonomie dans l'apprentissage et la maîtrise de la langue française en tant que langue d'usage pratique et en immersion**

METHODES D'EVALUATION:

Avant la formation : test de positionnement linguistique réalisé par l'OFII à la signature du CIR sur la plateforme OFII.

Pendant la formation : Evaluation intermédiaire orale et écrite notée

Fin de la formation : Evaluation finale orale et écrite notée + évaluation de la satisfaction de l'apprenant

VALIDATION :

Attestation individuelle de fin de formation délivrée par l'OFII



PROGRAMME :

La formation est organisée autour de 2 modules :

- **La maîtrise des compétences du CECRL (compréhension écrite et orale / Production écrite et orale)**
- **Acquérir une autonomie dans l'apprentissage et la maîtrise de ma langue française en tant que langue d'usage et en immersion**

4 parcours obligatoires sont possibles dans le cadre du CIR en fonction du test de positionnement linguistique effectué par l'OFFI.

		Nombre d'heures	Caractéristique du public	Niveau d'entrée en formation	Niveau de sortie visé
Parcours CIR	1	600 heures	Public non ou peu scolarisé, Non-Lecteur/Non-Scripteur (NL/NS) dans sa langue maternelle ou non communicant. Découverte totale ou quasi-totale de la langue française	INFRA A1.1	A1
	2	400 heures	Public peu scolarisé, non lecteur/non scripteur dans sa langue maternelle et ayant des compétences à l'oral proche du niveau A1 et dont les compétences à l'écrit sont infra A1.1. Exploration et appropriation en cours d'acquisition	A1.1 oral	A1
	3	200 heures	Public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle (au moins équivalent fin de collège), dont les compétences à l'écrit et à l'oral restent à consolider.	A1.1	A1
	4	100 heures	Public scolarisé de façon significative dans sa langue maternelle, communicant à l'oral, dont les compétences à l'écrit restent à généraliser	A1 en cours d'acquisition	A1
Parcours complémentaires	5	100 heures	Tout signataire ayant le niveau A1 du CECRL et répondant aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 2. <i>(Parcours facultatif)</i>	A1	A2
	6	50 heures	Tout signataire ayant le niveau A2 du CECRL et répondant aux conditions d'éligibilité prévues à l'article 2. <i>(Parcours facultatif)</i>	A2	B1 oral

Les parcours complémentaires ou volontaires s'adressent aux personnes souhaitant s'installer durablement sur le territoire français selon la loi du 7 mars 2016.

Le parcours complémentaire est proposé uniquement aux personnes ayant accompli un 1^{er} parcours obligatoire avec le niveau A1 validé.